

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 avril 2023

VISANT À INTERDIRE LES VOLS EN JETS PRIVÉS - (N° 885)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 26

présenté par  
Mme Blin et M. Bazin

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La rédaction de cet article est erronée en ce sens où il renvoie à une réglementation européenne qui permet aux États membres de l'UE de limiter ou refuser l'exercice des droits de trafic lorsqu'il existe « des problèmes graves en matière d'environnement ». Or, l'utilisation des jets privés en France émet 0,09% de toutes les émissions de CO2 françaises.